

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

**ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 2615)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, M. Blanchard et M. Lemaire

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« auxiliaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le texte initial de la proposition de loi en supprimant l'ajout du mot "auxiliaire".